



## LES PROPOSITIONS INDÉCENTES DE LA FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

La Fédération Hospitalière de France (FHF) continue à proposer des solutions qui frisent l'indécence vis à vis de l'ensemble du monde libéral. Il s'agit manifestement d'une offensive politique dans le cadre de la campagne électorale mais, aussi, d'une attitude de diversion visant à masquer ses propres insuffisances.

Ses propositions sont d'autant plus inacceptables que le Gouvernement, qui a déjà fait voter un ONDAM déséquilibré entre la ville et l'hôpital pour l'année 2012, vient de débloquer, sur l'année 2011, 400 millions d'euros de l'enveloppe MIGAC, nécessaires pour combler le déficit des structures hospitalières publiques. L'attitude de la FHF, en voulant de fait nationaliser la permanence de soins en établissements privés, est inacceptable. Actuellement, grâce à son action depuis plus de 20 ans, seuls environ 130 établissements privés bénéficiaient d'un service d'urgences reconnu où la plus grande majorité des praticiens spécialistes libéraux mobilisés ne sont pas indemnisés de cette pénibilité. Maintenant, à travers une mutualisation logique dans son principe, mais inacceptable dans ses modalités d'organisation et de rémunération, c'est vers la quasi-disparition de ces lignes de garde que nous assisterons sauf les week-ends ou lorsque les praticiens libéraux viennent servir de renfort à l'hôpital. Nous remontons actuellement, à travers les URPS qui se sont enfin mobilisées, toutes les difficultés locales et c'est bien évidemment un arbitrage politique que nous demandons pour pouvoir laisser à nos concitoyens la liberté de choix de leur praticien et de leur établissement conformément à la Loi. Il faut regretter, dans ce domaine, l'agressivité, voire la désinformation peu confraternelle, des syndicats des médecins hospitaliers, ce qui est totalement inhabituel. Leurs difficultés, liées à la Loi HPST, ne doivent pas les conduire à agresser leurs confrères libéraux.

La FHF propose, par ailleurs, dans les zones déficitaires de salariés, de missionner des médecins. Lorsque l'on connaît l'inefficacité de l'organisation hospitalière, son peu d'efficacité médico-économique, son incapacité à fermer des services inutiles, voire dangereux, que ce soit dans de grandes agglomérations (chirurgie cardiaque en Ile-de-France) ou les hôpitaux régionaux à activité faible, il est indécent de voir la FHF tenter de s'immiscer dans l'organisation de la médecine de ville. Dans le domaine de l'organisation des soins et des praticiens, la FHF ne devrait pas oublier qu'elle emploie, en dehors de toute légalité ordinale, de nombreux médecins à diplôme étranger qui n'ont pas la possibilité de s'installer en ville, sauf à être régulièrement validés sur des critères purement politiques. Un nouveau plan de validation des acquis va être déposé, prochainement, au Parlement. Ce dossier est récurrent depuis 1994, continue à constituer un appel d'offres pour des médecins étrangers au détriment des étudiants français dans des conditions humaines inacceptables pour ces médecins étrangers dont leur pays, le plus souvent, aurait besoin. Il faut rappeler également à la FHF que, dans de nombreuses petites villes, ces médecins étrangers ne bénéficient même pas d'un encadrement minimal.

Enfin, la dernière proposition de la FHF, concernant les établissements de soins privés et les missions de services publics, veut limiter l'utilisation du secteur 2 et les dépassements d'honoraires. Là, encore, la position de la FHF est inacceptable lorsque l'on sait que les dépassements d'honoraires les plus importants se font dans certaines villes sur les plateaux techniques publics dans le cadre de secteur privé hospitalier mal régulé tant en ce qui concerne les montants ou le périmètre. Les « vedettes » de l'assistance publique parisienne n'ont rien à faire dans la prise en charge de la solidarité nationale et de la solvabilité des soins par l'Assurance Maladie. Les chiffres des revenus du secteur privé hospitalier parisien, publiés régulièrement dans la presse, ne semblent pas émouvoir la FHF dans un domaine qui est le sien et où, manifestement, la notion de « tact et de la mesure » est bien laxiste.

La médecine spécialisée française a la particularité de s'exercer en ville ou à l'hôpital en complémentarité, sans lien de subordination. La mise en place de la T2A qui assure, enfin, un début de transparence entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée doit être poursuivie. C'est cette transparence que refuse, à travers ses propositions indécentes, la FHF pour créer des écrans de fumée masquant les lourdes insuffisances de gestion de l'hospitalisation publique. Et là, encore, ce ne sont pas nos confrères hospitaliers qui sont en cause mais le système où ils exercent et les conditions aggravées par la Loi HPST.

**Dr. Jean François REY**



**ASSUMED**  
**Scamed**  
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet [www.scamed.fr](http://www.scamed.fr)

Des **solutions** d'assurance  
sur **mesure** adaptées à **vos besoins**  
professionnels **et** personnels

**SCAMED Assurances**  
15 Rue Eugène Flachat  
75017 Paris  
Tél : **01 55 65 05 60**

**Contactez un conseiller**

**SCAMED Caraïbes**  
3 rue Simon Cottrell  
97233 Schoelcher - Martinique  
Tél : **0596 669 994**